

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 2

Absents : 2

Date de convocation : 24 mars 2025

Date d'affichage : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénéïck - GRANGE Michel – ROCHARD Sophie

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Étaient absents : CLAPPIER Pascal – GIRAUD Nicolas

Madame RAMBAUD Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 25-03-030

Objet : Budget principal : résultats et affectation 2024

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2024 du budget principal :

- excédent de fonctionnement de 3 052 211.39 €
- déficit d'investissement de 288 708.83 €

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- excédent de fonctionnement de 4 106 729.64 €
- déficit d'investissement de 2 370 178.52 €

Je vous propose d'affecter et reporter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

✓ 3 435 249.52 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde des restes à réaliser 2024 arrêtés à la somme de - 1 065 071.00 €), au compte 1068

✓ report de la somme de 671 480.12 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002

✓ report de la somme de 2 370 178.52 € en déficit de la section d'investissement au compte 001

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 mars 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 mars 2025,

Oui l'exposé de Monsieur Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'affecter et reporter les résultats comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/03/2025

Publication : 31/03/2025

Valloire, le 31/03/2025

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

